

# **JEU-CONCOURS GAGNEZ UN VOYAGE À MONTRÉAL POUR ASSISTER À LA PREMIÈRE DE LUZIA**

## *RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS*

*AUCUN ACHAT OU CONTREPARTIE PÉCUNIAIRE N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. L'INSCRIPTION EST GRATUITE.*

*LE JEU-CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS ORGANISÉ, ENDOSSÉ OU ADMINISTRÉ PAR OU ASSOCIÉ AVEC, FACEBOOK ET/OU TWITTER*

### **1. ORGANISATEUR**

Le Jeu-Concours « Gagnez un voyage à Montréal pour assister à la Première de *Luzia* » (le « **Jeu-Concours** ») est administré et organisé par Cirque du Soleil Canada Inc. 8400, 2<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6, Canada (« **Cirque** »).

### **2. RESPECT DU RÈGLEMENT OFFICIEL**

En s'inscrivant au Jeu-Concours, les Participants (tel que définis ci-dessous) s'engagent à respecter les conditions générales suivantes (le « **Règlement Officiel** ») et les décisions de Cirque relativement au Jeu-Concours, lesquelles sont finales et sans appel à tous égards. Pour gagner le Prix, le Participant doit satisfaire toutes les exigences énoncées aux présentes.

### **3. DURÉE DU JEU-CONCOURS**

Le Jeu-Concours débute le 23 novembre 2015 à 08:00:00 AM (EST) et prend fin le 7 février 2016 à 23:59:59 PM (PST) (la « **Durée du Jeu-Concours** »). Dans le cadre du Jeu-Concours, l'heure officielle est celle des serveurs de Cirque.

### **4. CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner le Prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la Durée du Jeu-Concours. Une (1) inscription par personne pendant la Durée du Jeu-Concours. Une (1) inscription accorde une (1) participation au Jeu-Concours.

Toute tentative réelle ou soupçonnée de soumettre plus d'un Formulaire de Participation ou Inscription postale en utilisant plus d'une adresse électronique ou plus d'un pseudonyme, ou l'usage de méthodes d'inscription robotisées, automatisées, programmées ou toute autre méthode d'inscription non-autorisée par le Règlement Officiel sera considéré comme de la fraude et annulera l'ensemble de vos participations.

### **5. ADMISSIBILITÉ AU JEU-CONCOURS**

Le Jeu-Concours s'adresse à tous les résidents de la France métropolitaine, de l'Allemagne et du Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) ayant atteint l'âge de la majorité conformément à la législation de leur lieu de résidence au moment de leur inscription au Jeu-Concours.

Les employés, agents, mandataires et représentants de Cirque, et/ou de ses filiales, sociétés affiliées, sociétés de contrôle, agences de publicité ou de promotion, commanditaires et fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au Jeu-Concours, ou toute autre personne directement associée à la tenue du Jeu-Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs et enfants), leur conjoint légal ou de fait et toute personne résidant avec lesdits employés, agents, mandataires et représentants ne sont pas éligibles au Jeu-Concours.

## 6. COMMENT S'INSCRIRE

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU JEU-CONCOURS.

Il y a deux (2) méthodes de participation électronique et une (1) méthode alternative de participation au Jeu-Concours.

### 1) MÉTHODES DE PARTICIPATION ÉLECTRONIQUE

Pour participer au Jeu-Concours par voie électronique, vous devez être membre du Club Cirque ou accepter de le devenir.

#### **A) Membres existants du Club Cirque**

Si vous êtes déjà membre du Club Cirque, vous pouvez vous inscrire au Jeu-Concours pendant la Durée du Jeu-Concours en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cirquedusoleil.com/fr/concours/luzia/europe> ou sur le lien se trouvant au courriel qui vous a été envoyé par Cirque, vous devrez ensuite :

- 1) Cliquer sur l'icône « Déjà membre » et vous connecter en utilisant votre code d'utilisateur Club Cirque et votre mot de passe. Une fois connecté, vous aurez accès au formulaire de participation du Jeu-Concours (the « **Formulaire de Participation** »). Une fois sur le Formulaire de Participation, tous vos renseignements personnels seront déjà pré-indiqués;
- 2) Vous devez ensuite, en cochant la case adéquate, consentir à la mention suivante :  
« Consentement au Règlement Officiel : J'ai lu, compris et j'accepte le règlement officiel du Jeu-Concours »;
- 3) Vous devez ensuite cliquer sur le lien « Soumettre », ce qui complètera votre participation au Jeu-Concours;
- 4) Vous serez ensuite invités à partager le Jeu-Concours via Facebook et Twitter. Veuillez noter que le partage n'est pas une condition essentielle à votre participation au Jeu-Concours et ne vous confère aucune participation additionnelle.

#### **B) Nouveaux membres du Club Cirque**

Si vous n'êtes pas déjà un membre Club Cirque, vous pouvez participer au Jeu-Concours en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cirquedusoleil.com/fr/concours/luzia/europe>, vous devrez ensuite :

- 1) Compléter le Formulaire de Participation en indiquant tous les renseignements requis (votre nom, adresse courriel, pays et code postal) et en indiquant vos préférences personnelles;
- 2) Vous devez ensuite, en cochant la case adéquate, consentir à la mention suivante :  
« Consentement au Règlement Officiel : J'ai lu, compris et j'accepte le règlement officiel du Jeu-Concours »;
- 3) Vous devez ensuite cliquer sur le lien « Soumettre », ce qui fera de vous un membre Club Cirque. En cliquant sur le lien « Soumettre », vous acceptez de recevoir de la part de Cirque des communications, incluant notamment des courriels, portant sur des nouvelles, événements, offres, jeu-concours ou autres promotions, invitations et sondages relatifs aux activités, services et

produits de Cirque du Soleil, ses affiliées, partenaires et One Drop. Vous comprenez que vous pouvez retirer votre consentement et/ou modifier vos préférences à tout moment. Svp vous référer à notre Politique de Vie Privé au <https://www.cirquedusoleil.com/fr/legal/corporate/privacy-policy.aspx> ou contacter Cirque pour plus de détails.

- 4) Vous serez ensuite invités à partager le Jeu-Concours via Facebook et Twitter. Veuillez noter que le partage n'est pas une condition essentielle à votre participation au Jeu-Concours et ne vous confère aucune participation additionnelle.

## 2) Méthode alternative de participation

Vous pouvez également participer au Jeu-Concours en utilisant la méthode suivante (la « **Méthode alternative de participation** »). Vous n'avez pas à être membre Club Cirque pour utiliser la Méthode alternative de participation. Participer au Jeu-Concours via la Méthode alternative de participation ne fera pas de vous un membre Club Cirque.

Sur une carte postale de 10 cm x 15 cm (4 po x 6 po), inscrivez à la main, en lettres moulées, les renseignements suivants : vos nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique (le cas échéant) et date de naissance (« **Inscriptions postales** »).

Faites parvenir la carte postale à l'adresse suivante :

Jeu-Concours «Gagnez un voyage à Montréal pour assister à la Première de *Luzia* »

Att: Fabienne Daigle  
Marketing 360 et Contenu  
*Cirque du Soleil*  
8400, 2<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H1Z 4M6

Chaque Inscription postale doit être envoyée individuellement dans une enveloppe distincte et suffisamment affranchie. Votre Inscription postale doit être complète et lisible. Elle doit être envoyée au plus tard le 7 février 2016, le cachet de la poste en faisant foi, et reçue par Cirque au plus tard le 15 février 2016.

Cirque n'est pas responsable des Inscriptions postales perdues, reçues en retard, incomplètes, invalides, incompréhensibles, illisibles, non remises, mal acheminées ou insuffisamment affranchies, lesquelles seront rejetées.

Les individus qui auront dûment complété le Formulaire de Participation ou produit une Inscription postale seront collectivement désignés par le terme « **Participants** » et individuellement par le terme « **Participant** ». Les Participants doivent en tout temps utiliser la même adresse électronique. L'utilisation de plus d'une (1) adresse électronique par un même Participant entraînera automatiquement sa disqualification.

## 7. DESCRIPTION DU PRIX

Parmi l'ensemble des Formulaires de Participation et des Inscriptions postales admissibles reçus, **UN (1)** prix unique sera attribué, lequel est composé de :

- 1) Deux (2) billets catégorie 1 pour assister à la Première du spectacle *LUZIA* présentée par *Cirque du Soleil* à Montréal, Province de Québec, Canada,

- laquelle aura lieu le 21 avril 2016 (le « **Spectacle** »). Les billets ont chacun une valeur approximative au détail n'excédant pas Soixante-Dix Euros (€70,00); et
- 2) Billets d'avion aller-retour pour deux (2) personnes en classe économique à partir de l'aéroport le plus près de la résidence du Gagnant jusqu'à Montréal, Province de Québec, Canada (sujet à la disponibilité, la compagnie aérienne et l'itinéraire sont à l'entière discrétion de Cirque), ayant chacun une valeur approximative au détail ne pouvant excéder Mille Cinquante Euros (€1,050.00); et
  - 3) Deux (2) nuits pour deux (2) personnes dans un hôtel situé à Montréal, Province de Québec, Canada (le Gagnant et son invité seront logés dans une même chambre standard, l'hôtel et la chambre seront choisis par Cirque à son entière discrétion), d'une valeur approximative au détail ne pouvant Deux Cent Dix Euros par nuit (€210,00); et
  - 4) Cinq Cents Dollars Canadiens (CAD 500,00\$) payables au Gagnant; et
  - 5) Une visite du siège social international de *Cirque du Soleil*, laquelle n'a aucune valeur commerciale.

Les composantes listées plus haut constituent ensemble le « **Prix** ».

La valeur totale au détail du Prix est d'approximativement Trois Mille Euros (€3000.00)

## **8. CONDITIONS APPLICABLES AU PRIX**

Les conditions suivantes s'appliquent au Prix :

- 1) Le Gagnant et son invité doivent pouvoir voyager à Montréal afin d'assister à la Première du Spectacle présentée le 21 avril 2016. Le Gagnant comprend qu'au moment du lancement du Jeu-Concours, Cirque ne peut déterminer avec précision l'heure de présentation du Spectacle. Le Gagnant comprend et accepte que l'heure de la présentation du Spectacle et que les dates du voyage seront spécifiées par Cirque au Gagnant dans un délai raisonnable à une date ultérieure à la Durée du Jeu-Concours. Dans la mesure où le Gagnant a été notifié dans un délai raisonnable, aucune compensation ne sera accordée au Gagnant et à son invité s'ils sont incapables d'assister à la présentation du Spectacle et de voyager pendant les dates spécifiées par Cirque.
- 2) L'emplacement des sièges dans la salle de spectacle dépend de la disponibilité et est à la discrétion de Cirque.
- 3) À moins qu'ils ne soient expressément inclus dans la description du Prix ci-dessus, tous les coûts, frais et dépenses inhérents à l'utilisation du Prix, y compris, sans s'y limiter, tous les autres frais de déplacements, les allocations de fonds, les taxes (incluant l'impôt sur le revenu, les taxes d'aéroport, d'hospitalité et toutes les autres taxes applicables), les assurances, toute taxe supplémentaire sur le carburant, les frais de voyage afférents et les dépenses personnelles, les frais de passeport et d'autres documents de voyage, les repas, les boissons, les frais d'accès à Internet, les boissons alcoolisées et le vin, le service aux chambres, les pourboires, et les appels locaux et internationaux, sont à la charge du Gagnant et de son invité. Pour plus de clarté et sans limiter la généralité de ce qui précède, **le Prix n'inclut pas** :
  - Les transferts entre la résidence du Gagnant et l'aéroport de départ;
  - Les transferts entre l'aéroport et l'hôtel;

- Couvertures d'assurances;
  - Toutes charges additionnelles liées au voyage; et
  - Toutes charges additionnelles encourues lors du vol (ex : nourriture, breuvages, divertissement).
- 4) Sauf s'il est l'enfant du Gagnant, l'invité du Gagnant doit être âgés de dix-huit (18) ans ou plus à la date de départ ou être un membre de la famille ou un ami du Gagnant ayant obtenu les autorisations parentales nécessaires.
  - 5) L'organisation du voyage sera effectuée par Cirque. Le Gagnant et son invité doivent voyager ensemble. Le Gagnant doit communiquer à Cirque le nom qui apparaît sur son passeport ou la pièce d'identité utilisée pour voyager ainsi que le nom et les coordonnées de son invité. Le Gagnant et son invité sont seuls responsables d'obtenir des passeports valides et tout autre document nécessaire pour voyager. Une fois l'organisation du voyage effectuée, aucune modification ne sera acceptée;
  - 6) Aucune compensation ne sera octroyée au Gagnant et à son invité si la valeur réelle du Prix est inférieure à la valeur au détail approximative indiquée ci-dessus;
  - 7) Si le Prix ou n'importe quelle partie du Prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera octroyée au Gagnant ni à son invité;
  - 8) Le Prix peut être accepté en tout ou en partie par le Gagnant. Advenant que le Prix soit accepté en partie par le Gagnant, Cirque n'aura aucune autre obligation que celle de fournir au Gagnant la partie du Prix qu'il aura acceptée. Le Gagnant ne pourra pas réclamer la partie du Prix qu'il aura refusée et Cirque sera libérée de toute obligation relative à ladite partie refusée du Prix;
  - 9) Toutes les parties acceptées du Prix devront être utilisées par le Gagnant et son invité durant le même voyage;
  - 10) Toutes les taxes fédérales et provinciales demeurent à la seule charge du Gagnant. Le Gagnant doit coopérer avec Cirque afin de compléter toute documentation relative à la fiscalité fédérale et provinciale.
  - 11) Aucune substitution du Prix ni échange en argent par le Gagnant ne sera possible. Le Prix ne pourra pas être transféré. Cirque se réserve le droit de remplacer par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure une partie du Prix qui s'avérerait indisponible.

## **9. TIRAGE AU SORT, AVIS AU GAGNANT ET SÉLECTION DU GAGNANT ALTERNATIF**

Le Gagnant du Jeu-Concours sera sélectionné lors d'un tirage au sort informatisé parmi tous les Formulaires de Participation et les Inscriptions postales conformes et admissibles reçus avant la fin de la Durée du Jeu-Concours (le « **Gagnant** »). Le tirage au sort sera effectué par un représentant de Cirque au 8400, 2<sup>e</sup> avenue, Montréal, Québec, H1Z 4M6, Canada, le 16 février 2016 à approximativement 10:00 AM (EST).

Le Participant sélectionné au hasard sera avisé par téléphone ou par courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage au sort.

Si le Participant sélectionné :

- 1) ne peut être joint par téléphone ou courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage au sort; ou

- 2) ne répond pas dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification; ou
- 3) ne respecte pas toutes les conditions énumérées à l'article 10 ci-dessous; cela équivaudra à une renonciation au Prix par ce Participant.

Le Prix pourra alors être décerné à un Gagnant alternatif par le biais d'un tirage au sort tenu sous les mêmes conditions susmentionnées, lequel s'effectuera entre toutes les autres participations admissibles reçues dans le cadre du Jeu-Concours (le « **Gagnant alternatif** »). Le même processus de tirage au sort se poursuivra parmi les Participants restants jusqu'à ce que le Gagnant alternatif ait été déterminé et se qualifie.

## **10. QUALIFICATION DU GAGNANT**

Pour être déclaré Gagnant, le Participant sélectionné conformément à l'article 9 ci-dessus doit remplir toutes les conditions suivantes :

- 1) Respecter le Règlement Officiel et les conditions d'admissibilité au Jeu-Concours;
- 2) Être en mesure de voyager à Montréal, Province de Québec, Canada, aux dates spécifiées par Cirque;
- 3) Le Participant sélectionné doit remplir et retourner à Cirque, dans les sept (7) jours suivant sa réception, un affidavit ou tout autre document de déclaration d'admissibilité, décharge de responsabilité/publicité :
  1. confirmant son engagement à respecter le Règlement Officiel
  2. Exonérant Cirque, ses filiales, sociétés affiliées, sociétés mères, employés, préposés, représentants, administrateurs, dirigeants, agences de publicité ou de promotion, commanditaires, et fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au Jeu-Concours, ou toute autre personne directement associée à la tenue du Jeu-Concours de toute responsabilité et,
  3. sauf si la loi l'interdit, autorisant Cirque et ses représentants à utiliser son nom, sa photographie, sa ressemblance, sa déclaration relative au Prix, son lieu de résidence, et ce sans aucune rémunération, sur tout support publicitaire réalisé par Cirque, et pour toutes informations ou divulgations nécessaires sans le consentement du Gagnant  
(Ensemble, le « **Formulaire de déclaration** »);
- 4) Aux fins de l'organisation du voyage, le Participant sélectionné et son invité devront fournir une pièce d'identité avec photographie émise par une autorité gouvernementale (cette pièce d'identité devra indiquer leur adresse et leur date de naissance);
- 5) Un formulaire de déclaration similaire au Formulaire de déclaration du Gagnant devra également être signé par l'invité du Participant sélectionné, ou par son tuteur légal s'il n'a pas atteint l'âge de la majorité selon les lois applicables dans la province de leur résidence.

Le défaut du Participant sélectionné de respecter l'une des conditions ci-dessus entraînera sa disqualification automatique et l'extinction de son droit au Prix. Dans un tel cas, Cirque aura le droit de sélectionner un autre Participant conformément à l'article 9 jusqu'à ce qu'un Gagnant alternatif soit déterminé et se qualifie.

## **11. REMISE DU PRIX**

Dans un délai raisonnable suivant la détermination des dates du voyage, Cirque enverra au Gagnant par courriel la confirmation de réservation des billets d'avion aller-retour en classe économique et de l'hébergement à l'hôtel. Le prix en argent sera remis au Gagnant à son arrivée à Montréal.

## **12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET DÉSISTEMENTS**

EN S'INSCRIVANT AU JEU-CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT D'ÊTRE LIÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ET ACCEPTENT D'EXONÉRER CIRQUE, SES EMPLOYÉS, AGENTS, PRÉPOSÉS ET REPRÉSENTANTS, FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SOCIÉTÉS DE CONTRÔLE, AGENCES DE PUBLICITÉ OU DE PROMOTION, COMMANDITAIRES, FOURNISSEURS DE MATÉRIEL, PRIX ET SERVICES EN LIEN AVEC LE JEU-CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, AINSI QUE TOUTE AUTRE PERSONNE DIRECTEMENT ASSOCIÉE À LA TENUE DU PRÉSENT JEU-CONCOURS (LES « **PARTIES EXONÉRÉES** ») DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE OU TOUT PRÉJUDICE DE TOUTE NATURE QUI RÉSULTERAIT DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION OU DE L'UTILISATION D'UN PRIX, OU D'UNE INSCRIPTION OU D'UNE TENTATIVE D'INSCRIPTION AU JEU-CONCOURS. LES PARTIES EXONÉRÉES N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE INSCRIPTION PERDUE OU ENVOYÉE À UNE MAUVAISE ADRESSE, QUE CE SOIT À CAUSE DE DÉFAILLANCES TECHNIQUES, INFORMATIQUES OU AUTRES, DE FRAUDE OU DE TOUTE AUTRE ERREUR. CIRQUE SE RÉSERVE LE DROIT, À SA SEULE DISCRÉTION, D'ANNULER, DE METTRE FIN OU D'INTERROMPRE LE JEU-CONCOURS DANS SON INTÉGRALITÉ, SI LE SITE INTERNET EST CONTAMINÉ PAR UN VIRUS, SI UN BOGUE LOGICIEL SURVIENT, SI LE SITE INTERNET EST PIRATÉ OU ATTAQUÉ PAR UNE PERSONNE NON AUTORISÉE OU ENCORE SI L'INTÉGRITÉ, L'ADMINISTRATION, L'IMPARTIALITÉ OU LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU JEU-CONCOURS SONT AFFECTÉS D'UNE MANIÈRE QUELCONQUE. SI LE JEU-CONCOURS EST ANNULÉ POUR QUELQUE RAISON, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER À CELLES INDIQUÉES CI-DESSUS, LE GAGNANT SERA DÉTERMINÉ PAR LE BIAIS D'UN TIRAGE AU SORT PARMIS TOUTES LES PARTICIPATIONS ADMISSIBLES ET CONFORMES REÇUES JUSQU'AU MOMENT DE L'ANNULATION. LE GAGNANT RECONNAÎT QUE LES PARTIES LIBÉRÉES N'ONT FAIT ET NE SONT EN AUCUNE MANIÈRE RESPONSABLES DE DÉCLARATIONS OU GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, EN FAIT OU EN DROIT, RELATIVEMENT AU PRIX. TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE DE CAUSER DES DOMMAGES À TOUT SITE INTERNET LIÉ AU JEU-CONCOURS ET/OU DE PORTER DÉLIBÉRÉMENT ATTEINTE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU JEU-CONCOURS EST UNE VIOLATION DE LA LOI. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE TENTATIVE, CIRQUE SE RÉSERVE LE DROIT D'OBTENIR TOUTES COMPENSATIONS PAR TOUS MOYENS PERMIS PAR LA LOI AUPRÈS DE L'AUTEUR DE LA VIOLATION (INCLUANT LE PAIEMENT DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS).

## **13. CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 1) En s'inscrivant au Jeu-Concours, les Participants s'engagent à respecter son Règlement Officiel et les décisions de Cirque, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et le rejet des Formulaires de Participation et des Inscriptions postales. Cirque devient le propriétaire exclusif de tous les Formulaires de Participation et de toutes les Inscriptions postales qui lui parviennent et ceux-ci ne seront pas retournés aux Participants.

- 2) Les Formulaires de Participation et les Inscriptions postales sont sujets à vérification par Cirque. Tout Formulaire de Participation et/ou toute Inscription postale qui serait, selon le cas, incomplet, frauduleux, copié, reçu en retard, discriminatoire, diffamatoire, insultant, obscène, vulgaire, contraire aux bonnes mœurs ou préjudiciable à Cirque, ses filiales, sociétés affiliées, sociétés mères, employés, préposés, représentants, administrateurs et dirigeants, agences de publicité et de promotion ou toute autre personne liée d'une manière quelconque à Cirque sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une participation ni au Prix.
- 3) Le Prix doit être accepté tel qu'il est décrit dans le Règlement Officiel et ne peut pas être vendu, transféré à une autre personne, cédé, substitué par un autre Prix ni échangé, en totalité ou en partie, pour de l'argent comptant.
- 4) Aux fins du Règlement Officiel, le Participant est la personne dont le nom figure sur le Formulaire de Participation ou l'Inscription postale et, en cas de confusion, qui est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique indiquée dans le Formulaire de Participation ou l'Inscription postale.
- 5) L'utilisation d'un logiciel d'inscription automatique ou de tout autre moyen électronique ou mécanique qui permet au Participant de s'inscrire automatiquement de manière répétée est interdite.
- 6) Par la présente, les Gagnants sont informés que la réclamation d'un Prix pourrait avoir des incidences fiscales et qu'à cette fin, ils devraient solliciter l'avis d'un expert financier indépendant avant d'accepter le Prix.

#### **14. RÈGLES RELATIVES À LA CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE CADRE DU JEU-CONCOURS**

En s'inscrivant au Jeu-Concours, les Participants consentent à ce que les renseignements personnels recueillis par Cirque (« **Renseignements personnels** ») soient utilisés conformément à la loi afin que Cirque ou son mandataire communique avec eux pour les fins du Jeu-Concours. Les Renseignements personnels des Participants ne serviront pas à d'autres fins, à moins que le Participant n'y consente expressément, et seront soumis aux lois applicables.

Cirque a adopté les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité des Renseignements personnels et éviter toute modification, perte, tout traitement et accès non autorisé, et ce, en fonction des avancées technologiques actuelles.

À tout moment, vous pouvez révoquer votre consentement et exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification et d'annulation au moyen d'un avis écrit à Chantal Ouellet – Secrétaire, Stratégie et Solutions Marketing, *Cirque du Soleil*, 8400, 2<sup>e</sup> Avenue, Montréal, Québec, Canada, H1Z 4M6. Par souci de commodité et afin d'assurer la mise à jour de nos bases de données, n'hésitez pas à nous communiquer tout changement dans vos Renseignements personnels.

#### **15. RÈGLEMENT OFFICIEL ET INFORMATIONS**

Pour obtenir des renseignements sur le Jeu-Concours, notamment pour connaître le nom du Gagnant, pour obtenir une copie du Règlement Officiel, ou pour toute réclamation, accompagnez votre demande écrite d'une enveloppe-réponse affranchie et adressez le tout à Cirque :



Jeu-Concours «Gagnez un voyage à Montréal pour assister à la Première de *Luzia* »  
*Cirque du Soleil*  
Att.: Fabienne Daigle  
Marketing 360 et Contenu  
8400, 2<sup>nd</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H1Z 4M6  
Canada

Nous répondrons à toutes les réclamations dans un délai de trente (30) jours par courrier ou par courriel, selon les termes de votre demande.

## **16. LITIGES ET LOIS APPLICABLES**

Comme condition à sa participation au présent Jeu-Concours, chaque Participant accepte que toute réclamation qui ne pourra être résolue entre les parties et toute cause d'action liée au Jeu-Concours soit résolue de manière individuelle, sans recourir à une forme quelconque de recours collectif, exclusivement par un tribunal situé à Londres, Royaume-Uni, qui aura compétence exclusive pour entendre le litige. Ce tribunal appliquera la législation anglaise en vigueur, sans tenir compte des principes de conflits de lois qui pourraient exister. Les participants et Cirque renoncent à un procès devant jury. Si une condition, une disposition ou un article du Règlement Officiel est jugé invalide ou non exécutoire, en tout ou en partie, le reste du Règlement Officiel n'en sera pas affecté et les autres conditions, dispositions et articles, en tout ou en partie, seront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi. Toute condition, disposition ou article du Règlement Officiel jugé invalide ou non exécutoire, sera réputé être remplacé par une condition, disposition ou article aussi identique que possible, légal, valide et exécutoire pour faire partie intégrante du Règlement Officiel.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Jean-Louis HAUGUEL, huissier de justice Associé, 14, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

## **17. LANGUE**

S'il existe un conflit entre la version anglaise du Règlement Officiel et toute autre version dans une autre langue, la version anglaise aura préséance.